

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal spécial (4DR1035)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit accéléré	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Préalable au master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Maria GLASSEY LUDWICZAK, Dre et Chargée d'enseignement

Contenu

Le livre deuxième du Code pénal suisse contient les dispositions spéciales, c'est-à-dire les comportements qui ont été érigés en infractions pénales. Ce cours est une introduction systématique à la structure de la partie spéciale et propose l'analyse des spécificités des infractions choisies parmi les titres suivants du Code pénal: des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (titre 1), le patrimoine (titre 2), l'honneur et le domaine secret ou privé (titre 3), la liberté (titre 4), l'intégrité sexuelle (titre 5), la paix publique (titre 12) et l'autorité publique (titre 15).

Par ailleurs, des exercices sont proposés en vue d'illustrer la matière et mettre en pratique les connaissances théoriques acquises.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour la/le candidat-e de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. L'étudiant-e tire au sort une question. En cas de fraude, les documents non admis sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation

Support et présentations powerpoint du cours publiés sur Moodle. Ouvrage de référence: Bernard Corboz, Les infractions en droit suisse, Volumes I et II, 3e éd., Berne 2010

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra complété par des exercices interactifs

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Distinguer les éléments constitutifs objectifs, subjectifs et les conditions de la punissabilité
- Concevoir l'articulation entre la partie générale du CP et la partie spéciale
- Analyser de manière approfondie et interpréter les éléments constitutifs de l'infraction
- Intégrer les trois phases de l'analyse d'une situation concrète (typicité, illicéité, culpabilité)
- Identifier les éléments pertinents d'un cas d'espèce par rapport à un comportement réprimé

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes